



Département de la formation et de la sécurité
Service cantonal de la jeunesse

Departement für Bildung und Sicherheit
Kantonale Dienststelle für die Jugend

**CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS**

Premier rapport sur l'Observatoire cantonal de la jeunesse

15 | 03 | 2016



PRESSE



Présidence du Conseil d'Etat
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates
Kanzlei - IVS

**CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS**

INVITATION POUR LES MÉDIAS

8 mars 2016

Premier rapport de l'Observatoire cantonal de la jeunesse

Madame, Monsieur,

Afin de mieux connaître la situation et les besoins des jeunes en Valais, l'Observatoire cantonal de la jeunesse a établi un rapport synthétisant les informations concernant la jeunesse du Canton. L'environnement familial, la prise en charge des familles et les mesures de protection, la santé mentale et le bien-être des jeunes en Valais ainsi que la prévention de la violence font partie des thèmes abordés.

Pour vous présenter ce rapport, le conseiller d'Etat **Oskar Freysinger** vous convie à une **conférence de presse**

**mardi 15 mars 2016 à 09.30 heures
Espace Porte de Conthey – Sion**

Le chef du DFS sera accompagné par **Christian Nanchen**, chef du Service cantonal de la jeunesse.

La documentation usuelle vous sera remise directement sur place. Vous la trouverez également sur le site www.vs.ch dans les rubriques habituelles.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous adresse, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.

André Mudry
Chef de l'Information





Présidence du Conseil d'Etat
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates
Kanzlei - IVS

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

8 mars 2016

Premier rapport de l'Observatoire cantonal de la jeunesse

(IVS).- Afin de mieux connaître la situation et les besoins des jeunes en Valais, l'Observatoire cantonal de la jeunesse a établi un rapport synthétisant les informations concernant la jeunesse du Canton. Un des objectifs premiers de ce rapport est de proposer un état des lieux au travers d'études scientifiques, littéraires ou encore d'informations recueillies auprès des différents Services et Institutions. Toutes ces données ont permis de dresser un tableau de bord de la situation actuelle.

Inscrit dans la Loi en faveur de la jeunesse en juin 2014, l'Observatoire cantonal de la jeunesse est un outil qui améliore la transversalité entre les professionnels travaillant en lien avec la jeunesse et renforce la communication entre les différents Service et Institutions du Canton. Il permet également de consolider le partage d'informations et d'éviter une politique de travail dite « en silos ».

La création de cet organe en qualité de projet pilote novateur a été rendu possible grâce au soutien financier de l'Office fédéral des assurances sociales, via l'article 11 de la Loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse. L'Observatoire cantonal de la jeunesse collabore par ailleurs étroitement avec l'Université de Genève par son Centre interfacultaire en droits de l'enfant (CIDE) qui lui apporte un soutien scientifique.

Les thématiques traitées dans son premier rapport ont été choisies en collaboration avec les membres du groupe d'experts qui composent cet Observatoire. L'environnement familial, la prise en charge des familles et les mesures de protection, la santé mentale et le bien-être des jeunes en Valais ainsi que la prévention de la violence chez les jeunes font partie des thèmes présentés.

Ce document de plus de 300 pages qui sera disponible dans un mois environ contient également 38 recommandations établies suite à ces constats. Ces propositions de pistes d'action pourraient permettre la mise en œuvre d'une politique de la jeunesse plus efficiente.

Personne de contact

Christian Nanchen, chef du Service cantonal de la jeunesse, 027/606 48 42

christian.nanchen@admin.vs.ch



Observatoire cantonal de la jeunesse

Rapport annuel

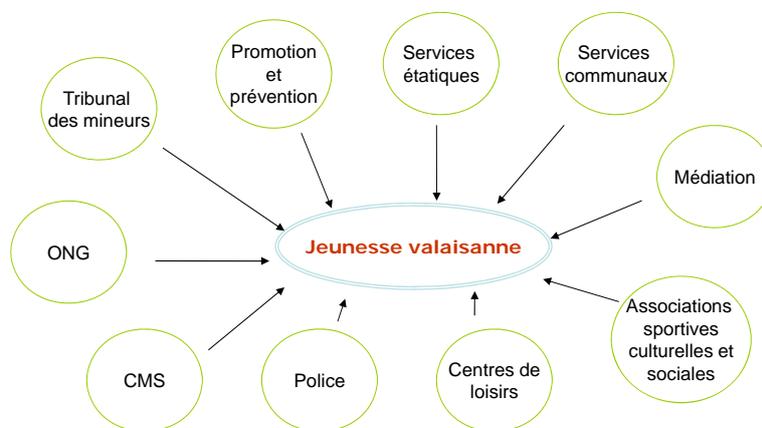
15 mars 2016 - 9h30
Espace Porte de Conthey – Sion

15. März 2016 – 9.30 Uhr
Espace Portes de Conthey - Sitten

CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS

Situation de la politique en faveur de la jeunesse avant la création de l'OCJ

- ▲ De nombreux acteurs agissent en faveur de la jeunesse, mais travaillent en silos



CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS

Obstacles

Faiblesses :

- Une stratégie commune
- Un ciblage commun des priorités
- Une vue d'ensemble générale
- Une transmission des informations

Historique de l'Observatoire cantonal de la jeunesse

- ▲ **2011** : évaluation de l'application de la loi en faveur de la jeunesse (Lje) 10 ans après son entrée en vigueur et recommandation de renforcer la politique en faveur de la jeunesse avec la création d'un Observatoire de la jeunesse (rapport sur la politique de la jeunesse valaisanne nov. 2011)
- ▲ **2012** : autorisation par le Conseil d'État d'une réflexion dans le sens de la création d'un Observatoire cantonal de la jeunesse
- ▲ **2013-2014** : présentation du projet à l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) et octroi d'un soutien financier en tant que projet pilote pour une durée de 3 ans
- ▲ **2014** : signature d'un contrat prestations pour un accompagnement et un soutien scientifique entre l'Institut universitaire Kurt Bösch (IUKB) (puis Université de Genève en 2016) et le Service cantonal de la jeunesse

Buts et Objectifs de l'Observatoire cantonal de la jeunesse

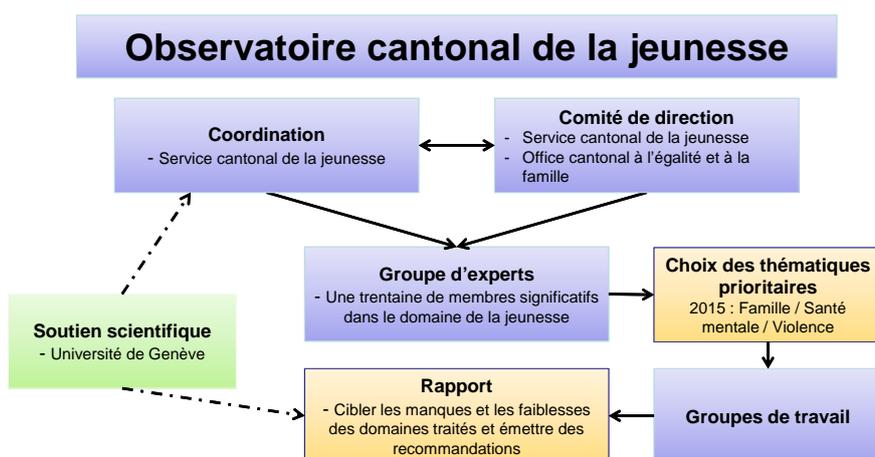
Les buts de l'Observatoire cantonal de la jeunesse sont notamment :

- ▲ D'améliorer l'action transversale de la politique de la jeunesse
- ▲ De mieux coordonner la politique cantonale de la jeunesse
 - Favoriser l'échange et la mise en réseau entre professionnels
 - Augmenter le partage de connaissances
- ▲ D'adopter le principe de l'organisation d'une rencontre structurée entre les membres du Conseil d'État et du Grand Conseil et une délégation des jeunes valaisans
- ▲ D'élaborer des recommandations pour une politique de la jeunesse plus efficiente

En tant que projet pilote, différents objectifs ont été établis avec l'OFAS, notamment :

- 2014 : Inscription de l'Observatoire cantonal de la jeunesse dans la **Lje (article 9)**
Activation de l'échange d'information au niveau des experts du Canton
- 2015: Rencontre structurée entre les différents acteurs en lien avec la jeunesse
- 2015-2016 : Établissement d'un rapport faisant l'état des lieux de la situation de la jeunesse dans notre canton → **plus de 300 pages et 38 recommandations**

Fonctionnement de l'Observatoire cantonal de la jeunesse



Environnement familial, prise en charge des familles et mesures de protection

Christian Nanchen, Chef du SCJ
Marc Rossier, Chef de l'OPE

CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS

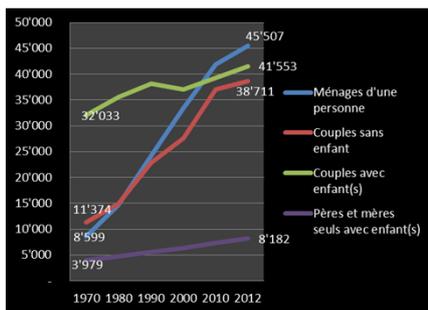
Évolution des structures familiales

- ▲ Au cours des 40 dernières années, des changements d'ordre sociologiques (divorces, naissances hors-mariage, ...) sont à l'origine du développement de nouvelles structures familiales, dont la plus répandue est la famille monoparentale.

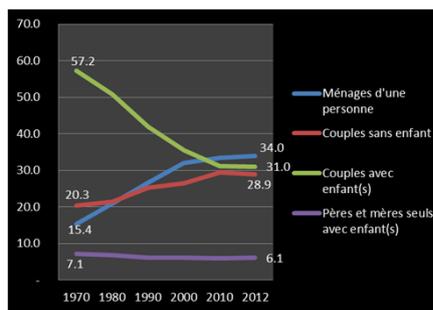
CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS

Évolution des structures familiales

Nombre de ménages valaisans 1970-2012



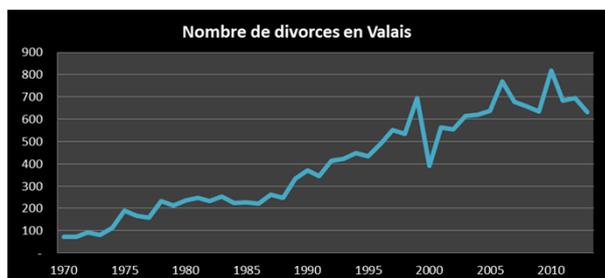
Pourcentage des différents types de ménages valaisans 1970-2012



Augmentation du nombre de familles monoparentales (10 % à 17% au regard des familles avec enfant)

Évolution des structures familiales (1970-2013)

- Le facteur le plus influent sur le développement de cette nouvelle typologie familiale est l'augmentation du nombre de divorces au fil du temps (multiplié par 9 depuis 1970)



Famille et pauvreté

- ▲ L'évolution des structures familiales a participé à l'augmentation du risque de pauvreté, particulièrement auprès des familles monoparentales.
- ▲ En Valais, en 2013, les statistiques de l'aide sociale mettent en évidence que:
 - 12.6 % des familles monoparentales ont eu recours à l'aide sociale contre 0.9% des couples avec enfant(s)
 - les familles monoparentales ont représenté 24.1% des unités d'assistance recensées (contre 11.2 % des couples avec enfant(s))

11

CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS

Mesures de soutien aux familles en vigueur

- ▲ **Mesures économiques**
 - Révisions fiscales
 - Allocations familiales
 - Réduction des primes d'assurance maladie
 - Fonds cantonal pour la famille
 - Avances sur pensions alimentaires
- ▲ **Mesures sociales**
 - Structures d'accueil de jour (crèches, UAPE, ...)
 - 2001 : 92 structures pour 1650 places
 - 2014 : 254 structures pour 6110 places
 - Parents d'accueil à la journée
 - 1999 : 14
 - 2014 : 600
 - Conciliation vie familiale / vie professionnelle
 - L'étude menée par l'Office cantonal de l'égalité et de la famille (OCEF) a mis en évidence que 74% des mères en couple et 88% des mères monoparentales sont professionnellement actives.

12

CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS

Recommandations concernant l'environnement familial

▲ Cibler les prestations telles qu'allocations familiales ou prestations complémentaires

Il s'agit d'adapter le montant des allocations familiales et des prestations complémentaires aux besoins des bénéficiaires. Une tarification dégressive des indemnités perçues, tenant compte du revenu des familles, pourrait alors être mise en place.

Recommandations concernant l'environnement familial

▲ Maintenir le soutien à la politique d'accueil du canton (structures et parents d'accueil à la journée) qui participe au maintien de la cohésion sociale, renforce l'intégration des enfants migrants, et soutient la politique de conciliation entre vie professionnelle et famille

Les structures d'accueil de la petite enfance génèrent des externalités positives et profitent à l'ensemble de la société pour deux raisons essentielles :

- La socialisation, c'est-à-dire l'apprentissage de la vie en groupe en visant l'aptitude à se fondre dans un groupe tout en se sentant à l'aise et en intégrant des règles conventionnelles et non-écrites, est encouragée.
- La cohésion sociale est de même favorisée car des enfants de toute race, origine ou statut social se côtoient.

La politique de soutien à l'accueil de jour permet également à de nombreuses familles de concilier, de façon plus ou moins efficiente selon les cas, vie de famille et vie professionnelle.

Modélisation de la Loi en faveur de la jeunesse



15

CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS

La maltraitance

La maltraitance comprend :

- ▲ Mauvais traitements physiques et/ou affectifs
- ▲ Sévices sexuels
- ▲ Négligence ou traitement négligent
- ▲ ...

... entraînant un préjudice réel ou potentiel pour la santé de l'enfant, sa survie, son développement ou sa dignité dans le contexte d'une relation de responsabilité, de confiance ou de pouvoir

16

CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS

Maltraitance : Situation en Valais

Selon les statistiques de la Police cantonale, en 2013:

- ▲ 14% des victimes de violence domestiques étaient mineures
- ▲ 23.9% des victimes de violence domestique avaient moins de 25 ans

Selon diverses études:

- ▲ Dans plus de la moitié des interventions policières pour violence conjugale des enfants étaient présents
- ▲ Les enfants assistent à au moins 40% des agressions commises, à plus de la moitié des violences graves où la femme a eu peur pour sa propre vie. Nombre de femmes tuées par leur partenaire le sont en présence de leurs enfants

Maltraitance : Situation en Valais

- ▲ Selon les données du recensement de la maltraitance (SCJ) en 2013, 274 cas de mauvais traitements envers des mineurs ont été recensés

Types de maltraitance	Nombre de cas
Négligences graves	20
Mauvais traitements psychologiques	96
Lésions corporelles	60
Abus sexuels	55
Autres	7

Maltraitance : Situation en Valais

- ▲ Il est difficile de faire des estimations sur l'ampleur de la maltraitance et de la négligence au sein de la famille ainsi que sur l'exposition des enfants et des jeunes à la violence conjugale.
- ▲ Cela tient au fait qu'il s'agit d'une problématique qui n'est pas dévoilée au grand jour et qu'il est donc difficile d'obtenir des données précises à ce sujet.

19

CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS

Recommandation concernant la maltraitance

Avoir des données fiables sur la maltraitance

- ▲ établir un référentiel précis sur ce qu'il faut entendre par mise en danger du bien-être de l'enfant
- ▲ définir clairement quels sont les acteurs en charge du recensement des données
- ▲ mettre à disposition de ces derniers un outil permettant de le faire.

20

CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS

Mesures de protection ordonnées par les APEA et exécutées par l'Office de protection de l'enfant

- ▲ Selon les décisions des **APEA**, en 2012 on comptait :
 - Curatelles : 794 mesures en cours
 - Assistances éducatives : 164 mesures en cours
 - Retrait de droit de garde : 103
- ▲ En Valais, pour l'année 2015, 1722 situations ont été suivies par l'OPE
- ▲ Actuellement, en moyenne, un collaborateur de l'OPE suit 90 dossiers.
 - Cette moyenne est largement supérieure aux recommandations émises par les Services de protection de la jeunesse de Suisse romande, soit 40 à 60 dossiers par intervenant.

Mesures de placement

- ▲ Le placement de l'enfant hors de son milieu familial est l'ultima ratio d'un processus d'aide et de protection et n'intervient que lorsque les autres ressources mobilisées n'ont pas montré de résultat.
- ▲ Retraits du droit de garde en vigueur au 31.12.12 :
 - VS : 1.77 ‰
 - NE : 6.01 ‰
 - VD : 2.25 ‰
 - GE : 2.21 ‰
 - FR : 3.21 ‰

Placements autorisés par le SCJ

- ▲ 220 places en institutions d'éducation spécialisée en 2015
 - 50% environ sont occupées par des jeunes valaisans
 - Durée moyenne de 18 mois
 - 184 enfants valaisans et 122 enfants non-valaisans placés en institution en Valais / 56 enfants valaisans placés hors-canton



- ▲ 163 familles d'accueil en 2014
 - 178 placements en famille d'accueil en 2014
 - Durée : environ 70% des placements durent plus de 12 mois

Placements sous supervision de l'OES

- ▲ Pour l'année scolaire 2014-2015, l'Office de l'enseignement spécialisé a suivi 316 enfants placés en institution.



Recommandations concernant les placements extra-familiaux

- ▲ Pérenniser les institutions existantes et développer de nouvelles offres
- ▲ Renforcer les mesures préventives de soutien à la parentalité et à la conjugalité
- ▲ Améliorer la prise en charge pour les 0-6 ans
- ▲ Formation des parents

25

CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS



Santé mentale et bien-être chez les jeunes

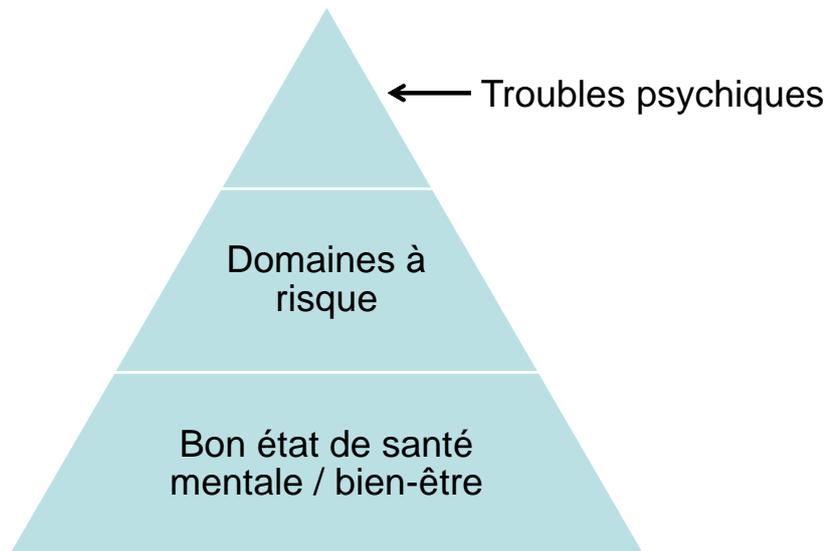
Dr. phil. Romaine Schnyder
Directrice cantonale Centre
pour le développement et la
thérapie de l'enfant et
l'adolescent (CDTEA)

Dr. med. Boris Guignet
Médecin chef du service de
psychiatrie – psychothérapie
de l'enfant et de l'adolescent
(SPPEA-HVr)

26

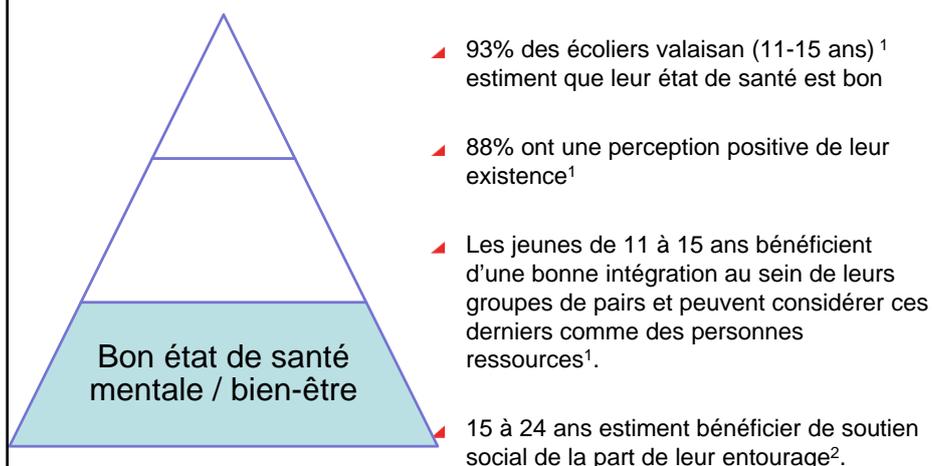
CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS

La santé mentale et le bien-être des jeunes en Valais



CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS

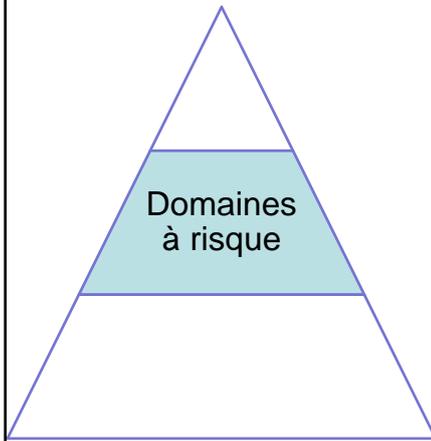
Résumé de l'état des lieux de la santé mentale et du bien-être des jeunes en Valais



¹Health Behavior in School-aged Children (HBSC), 2014; ²Enquête Suisse sur la santé (ESS), 2007

CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS

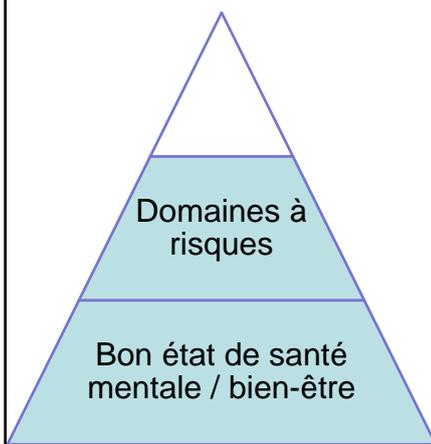
Jeunes à risque



- ▲ Contexte familial difficile
- ▲ Troubles d'apprentissage, cognitif et du développement
- ▲ Harcèlement entre pairs et Cyberharcèlement : 5-10% des jeunes valaisans de 10 à 13 ans sont victimes de harcèlement en milieu scolaire
- ▲ Addiction: alcool, cannabis, utilisation problématique d'Internet et/ou des jeux vidéo

¹Moody, Piguet, Barby & Jaffe, 2013

Domaines de compétences du Centre pour le développement et la thérapie de l'enfant et de l'adolescent (CDTEA)



- Évaluation, conseil, suivi, supervision
- Prévention, promotion, formation, conseil et supervision

Le CDTEA et sa mission

Le CDTEA dispose de 6 centres à Brigue, Viège, Sierre, Sion, Martigny et Monthey. Chaque centre est composé d'une équipe interdisciplinaire (psychologue, logopédiste, psychomotricien).

Mission:

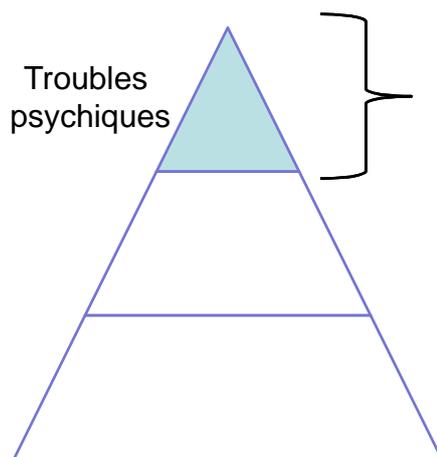
- ▲ Prévention et promotion, conseil et supervision, évaluation et suivi, formation
- ▲ Mandats spécifique à la maltraitance
- ▲ Service de permanence psychologique
- ▲ Formation, formation continu et supervision des médiateur scolaire

En 2014, le CDTEA a suivi 4796 situations, dont 2893 situations ont été prise en charge par les psychologues (169 situations par EPT)

31

CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS

Prise en charge des jeunes, prévention et intervention en Valais



▲ Pédopsychiatrie

- Service de psychiatrie psychothérapie de l'enfant et de l'adolescent du Valais romand (SPPEA)
- Centre psychiatrique du Haut-Valais (Psychiatriezentrums Oberwallis, PZO)
- Pédopsychiatres installés
→ problématiques relevant de la pathologie mentale

32

CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS

Pathologies mentales

- ▲ **Selon les estimations, un jeune sur 5 souffre à un moment d'une maladie psychique.**
- ▲ **En Valais, cela représente environ 12'000 jeunes.**

33

CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS

Problématiques actuelles rencontrées dans la pratique médicale

- ▲ Classification Internationale des Maladies (CIM-10) de l'OMS
 - Troubles du spectre autistique (F84)
 - Troubles du comportement et troubles émotionnels apparaissant habituellement durant l'enfance ou l'adolescence (F90-F98)
 - Déficit d'attention avec ou sans hyperactivité ; TICS...
 - Troubles mentaux organiques (F00-F09)
 - Troubles liés à une lésion ou un dysfonctionnement cérébral
 - Troubles mentaux et troubles du comportement liés à l'utilisation de substances psychoactives (F10-F19)
 - Schizophrénie, troubles schizotypique et troubles délirants (F20-F29)
 - Troubles de l'humeur (affectifs) (F30-F39)
 - Troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes (F40-F48)
 - Troubles anxieux; TOC; Syndrome de stress post traumatique
 - Syndromes comportementaux associés à des perturbations physiologiques et à des facteurs psychiques (F50-F59)
 - Troubles alimentaires
 - Troubles de la personnalité (F60-F69)

Nom de la diapositive

34

CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS

Quelques recommandations concernant la santé mentale et le bien-être des jeunes

- ▲ **Actualisation régulière des données sur la santé psychique et le bien-être des enfants/des jeunes valaisans**
- ▲ **Développer des stratégies permettant de répondre aux problématiques actuelles**
 - augmenter les synergies et clarifier les domaines d'interventions
- ▲ **Adaptation des dotations en personnel pour le domaine de la psychologie (CDTEA)**
- ▲ **Réflexions pour le domaine de la pédopsychiatrie**
 - Unités ambulatoires de proximité
 - Unité de liaison pédopsychiatrique
 - Unité de périnatalité
 - Adapter l'unité d'hospitalisation afin de réduire les risques
 - Créer des unités intermédiaires (hôpitaux de jour) pour diminuer les délais d'hospitalisation.

Prévention de la violence chez les jeunes

Robert Steiner, Chef de la Police judiciaire,
Commandant-remplaçant

Notion de violence

On distingue différents types de violence, notamment :

- ▲ Violence physique
 - Agression (physique / sexuelle)
 - Homicide
 - Vandalisme

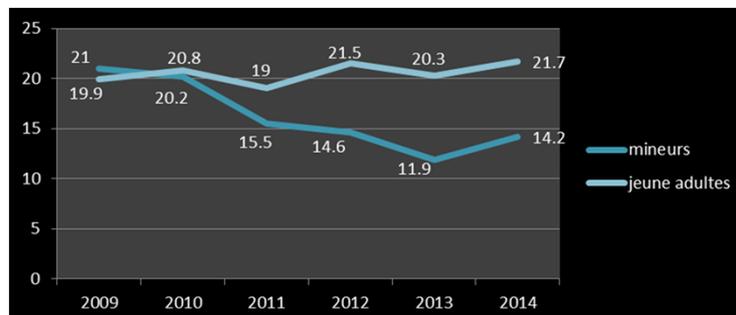
- ▲ Violence psychique / verbale
 - Harcèlement
 - Menaces
 - Injures

37

CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS

Évolution des mineurs et des jeunes adultes prévenus

- ▲ Pourcentage de mineurs et de jeunes adultes prévenus en fonction des différents articles du code pénal



38

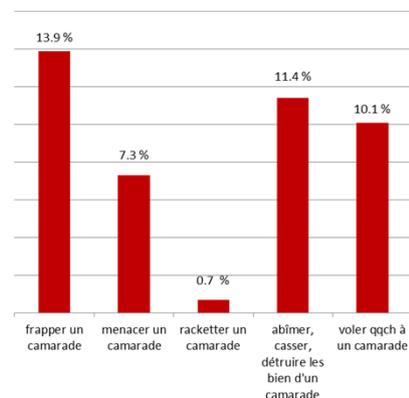
CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS

Violence en milieu scolaire

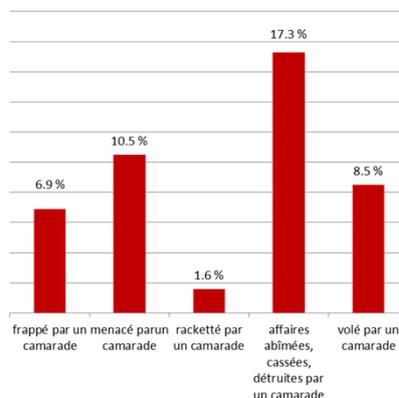
- ▲ La violence en milieu scolaire n'entre pas dans les statistiques officielles en tant que telle. Ses conséquences peuvent également être dommageables.
 - Brimades (mobbing)
 - Incivilités
 - Humiliations
 - ...
- ▲ Ces violences répétées peuvent devenir du harcèlement :
 - Le harcèlement entre pairs regroupe l'ensemble des violences verbales, physiques et psychologiques commises par un ou plusieurs élèves à l'encontre d'un autre qui se trouve dans l'impossibilité de se défendre. Ces actions nuisibles peuvent prendre diverses formes (brimades, menaces, insultes, coups, rumeurs, etc.)

VIOLENCE EN MILIEU SCOLAIRE : QUELQUES CHIFFRES

Violences commises par les jeunes (14-15 ans)



Violences subies par les jeunes (14-15 ans)



Mesures de prévention de la violence

- ▲ La prévention existe dans différents domaines :
 - **Famille**
 - **École**
 - **Loisirs et espace social**
- ▲ Dans chacun de ces domaines, on distingue des mesures universelles (destinées à tous) et des mesures ciblées (destinées à des groupes-cibles)

41

CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS

Mesures de prévention de la violence

- ▲ Un listing non exhaustif des mesures de prévention en Valais a été établi. Voici quelques exemples :

Domaine	Mesures Universelles	Mesures Ciblées
Famille	Campagne « Education donne la force »	Séance d'accueil et d'information pour les migrants
École	Ecole en santé	Détection et intervention précoce
Loisirs	Délégués à la jeunesse	Travail social hors murs

42

CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS

Domaines où des manques sont constatés

- ▲ Violence dans les relations de couple chez les jeunes
- ▲ Exposition des jeunes aux dangers des nouveaux moyens de communication :
 - Cyberharcèlement
 - Contenus pornographiques / érotiques
 - Contenus violents
- ▲ Radicalisation

Quelques recommandations concernant la prévention de la violence chez les jeunes

- ▲ **Créer une plateforme de coordination "guichet unique"**
- ▲ **Développer une stratégie cantonale dans le domaine de la prévention face aux risques des médias numériques**
- ▲ **Soutenir le développement de loisirs extra-scolaires structurés**

CONSTATS

- Nombre de divorce multiplié par 9 en Valais depuis 1970
- 584 enfants, en moyenne, sont concernés par le divorce de leurs parents → environ 10% des enfants valaisans vivent dans une famille monoparentale
- Nombre de naissances hors mariage multiplié par 6 entre 1970 et 2013 (3 en 1970 et 18.7 en 2013) dans le canton
=> plus de familles monoparentales
- Familles plus exposées à la pauvreté, surtout les familles monoparentales
- Près de la moitié des bénéficiaires d'assistance à l'aide sociale étaient de jeunes de moins de 25 ans en 2013 : mineurs = 31.9%, jeunes adultes = 13.4%
- Plus de femmes travaillent pour des raisons personnelles et/ou financières, mais toutes n'ont pas le même degré de satisfaction quant à leur taux d'occupation
- Les structures d'accueil de jour participent à la cohésion sociale et à l'intégration des enfants migrants dès le plus jeune âge
- Comparativement aux cantons ayant les mêmes contraintes financières et structurelles, le Valais verse des montants moins importants concernant l'aide sociale

RECOMMANDATIONS

- Renforcer les mesures de soutien à la conjugalité et la parentalité
- Renforcer les moyens d'aide et d'accompagnement lors des procédures de divorce, prioritairement quand il y a des enfants impliqués
- Cibler les prestations telles que les allocations familiales ou les prestations complémentaires → répartir les prestations en fonction des besoins
- Renforcer le soutien aux mesures disponibles en fin de scolarité obligatoire afin de réduire le nombre de jeunes arrivant à l'aide sociale, et renforcer les mesures de réinsertion professionnelle pour les jeunes bénéficiant de l'aide sociale
- Réexaminer le modèle de financement des structures d'accueil en fonction des bénéficiaires → actuellement les frais sont à charge des communes et des parents, il conviendrait donc de faire participer d'autres organes (p. ex économie profite de l'accueil mais ne participe pas aux frais)
- Revalorisation et formation du personnel de secteur de la petite enfance afin de garantir la qualité du service
- Maintenir le soutien à la politique d'accueil du canton (structures et parents d'accueil à la journée) qui participe au maintien de la cohésion sociale, renforce l'intégration des enfants migrants, et soutient la politique de conciliation entre vie professionnelle et famille
- Renforcer l'intégration des enfants étrangers dès le plus jeune âge car cela est bénéfique sur le long terme tant pour les enfants concernés que pour la société

SITUATION DES FAMILLES: STRUCTURES FAMILIALES, PAUVRETÉ ET MESURES DE SOUTIEN

REPONSES ACTUELLES

- Simplification des procédures en matière de divorce (divorce à l'amiable, réduction du temps d'attente)
- Reconnaissance des enfants nés hors mariage au même titre que les enfants issus d'un couple marié
- Renforcement du droit de l'enfant à l'entretien en cas de divorce des parents
- Reconnaissance du droit de l'enfant à entretenir des relations personnelles avec ses deux parents -> principe de la garde partagée
- Mesures financières visant à réduire la charge financière des familles -> révisions fiscales, Fonds cantonal pour la famille, réduction des primes d'assurance maladie, etc.
- Amélioration de l'offre en matière de structures d'accueil et parents d'accueil de jour (plus de structures et de parents d'accueil à la journée → plus de places)
- Valorisation des mesures de conciliation vie privée – vie professionnelle dans les entreprises

DIFFICULTES

- Droit lacunaire concernant l'accueil de nuit (pas de financement, pas de règles de fonctionnement)
- En dehors des heures « standard » (après 18h30 p. ex), manque de flexibilité et de possibilités d'accueil
- Difficultés dans l'application du versement des pensions alimentaires

CONSTATS

- Selon les données de la police cantonale, ¼ des victimes de violence domestique étaient des jeunes de moins de 25 ans en 2013
- Selon différentes sources :
 - Dans plus de la moitié des interventions policières pour violence conjugale des enfants étaient présents
 - Les enfants assistent à au moins 40% des agressions commises, et à plus de la moitié des violences graves où la femme a eu peur pour sa propre vie. Nombre de femmes tuées par leur partenaire le sont en présence de leurs enfants
- Selon les données du recensement de la maltraitance, en 2013, 274 cas de mauvais traitements envers des mineurs ont été recensés.
- Dans près de 75% des cas, l'auteur de mauvais traitement sur enfants/jeunes fait partie de l'entourage familial de ce dernier (Recensement de la maltraitance)
- La violence à l'encontre des enfants a des conséquences à long terme
- Corrélation positive entre conditions de vie précaires économiquement et maltraitance/négligence

RECOMMANDATIONS

- Avoir des données fiables sur la maltraitance -> définir clairement quels sont les acteurs en charge du recensement des données et mettre à disposition un outil permettant de le faire (amélioration de la fiche de signalement est en cours)
- Signalement obligatoire par les professionnels de la santé de toute forme de maltraitance poursuivie d'office à l'égard des enfants
- Coordonner les réseaux existants en matière de conseil, soutien, et autres domaines ressources pour les enfants et les parents
- Établissement d'un catalogue de prestations pour les jeunes (offres de conseil et de soutien) et les parents (offres de formation, de conseil et de soutien)
- Augmenter les ressources en personnel dans le domaine de la protection de l'enfance

VIOLENCE ET MALTRAITANCE À L'ENCONTRE DES ENFANTS ET DES JEUNES

REPONSES ACTUELLES

Prestation disponibles quel que soit le degré de soutien dont les familles ont besoin → pyramide de Bromfield

DIFFICULTES

- Pas de statistiques complètes, tant au niveau cantonal que fédéral
- Prise en compte du vécu des enfants dans les situations de violence conjugale et/ou domestique où la police intervient
- Soutien à la parentalité peu développé
- Manque de connaissance et de visibilité des offres disponibles

CONSTATS

- Large palette de prestations disponibles en Valais
- Conférence en matière de protection des mineurs et des adultes
- Enquête de satisfaction a montré que dans l'ensemble les jeunes (-> respect du droit de l'enfant d'être entendu et auto-contrôle du service) et les parents sont satisfaits du placement
- Augmentation du nombre de familles d'accueil au cours des années
- Importance de la détection précoce des problématiques scolaires et/ou sociales afin de mettre en place des mesures rapidement

REPONSES ACTUELLES

- Formation continue des intervenants en protection de l'enfant
- Prise en compte des notions de bien-être et de mise en danger de l'enfant par la mise en application de mesures de protection
- Gradation des mesures de protection dans la théorie et la pratique
- Droit de l'enfant d'être entendu dans toute procédure le concernant

MESURES DE PROTECTION AMBULATOIRES ET PLACEMENTS

RECOMMANDATIONS

- Développer les offres et la prévention axées sur l'âge préscolaire
- Systématiser la mise en place d'une détection précoce des problématiques (formation des professionnels, standardisation de ce que l'on considère comme problématique, etc.)
- Conceptualiser la prise en charge pour les 0-4 ans, voire même 0-6 ans:
 - Intensifier les mesures ambulatoires, particulièrement dans le cas de parents fragiles
 - Développer les possibilités d'hébergement mère-enfant
- Pérenniser les institutions existantes et développer de nouvelles offres :
 - Améliorer l'offre sectorielle (prise en charge le week-end, gestion des situations de crise)
 - Développer les offres bas seuil

DIFFICULTES

- De nombreuses APEA sur le territoire cantonal -> manque d'harmonisation des pratiques
- Pas de moyen à disposition des APEA si les décisions ne sont pas respectées (p. ex droit de visite) -> lacune législative
- Manque de ressources pour le recrutement, l'encadrement, la formation et la surveillance des familles d'accueil
- Manque de places pour les séjours court-terme, les urgences et les situations de crises
- Manque de moyens/déficit conceptuel dans le soutien aux parents d'enfants de 0 à 6 ans
- Pas de données fiables au niveau cantonal
- Difficulté d'application du droit de l'enfant d'être entendu de manière systématique

SANTÉ MENTALE ET BIEN-ÊTRE DES JEUNES EN

CONSTATS

La majorité des jeunes se portent bien:

- 93% des écoliers (11-15 ans) estiment que leur état de santé est bon
- 87.3% ont une perception positive de leur existence
- Ils font également preuve d'une bonne santé sociale (contacts avec les amis, confident disponible,...)

Cependant :

- 20% des jeunes souffrent d'un trouble psychiatrique.
- 13% des jeunes de 11 à 15 ans évaluent leur satisfaction vis-à-vis de leur existence de manière négative
- 50% des maladies psychiatriques adultes débutent avant 14 ans ; ce qui engendre des coûts : 12 mia en CH, soit 482 mio en Valais.

Parmi ces jeunes, on repère :

- Consommation de substances: les jeunes consomment moins d'alcool mais les mode de consommation ont changé (binge drinking) et présentent un risque pour la santé des jeunes
- Utilisation problématique d'internet et/ou des jeux vidéo
- 5-10% des jeunes de 10-13 ans sont victimes de harcèlement en milieu scolaire
- Selon l'étude JAMES, environ un quart des jeunes (9-16 ans) victimes de harcèlement l'ont été au travers des nouveaux moyens de communication
- Les jeunes victimes de harcèlement via les nouveaux moyens de communication sont également auteur dans un tiers des cas

RECOMMANDATIONS

- Actualisation régulière des données sur la santé psychique et le bien-être des enfants/des jeunes valaisans
- Meilleure coordination de la prévention
- Création d'un groupe de travail interdisciplinaire pour définir des recommandations en cas d'absentéisme scolaire
- Revoir l'organisation de la prise en charge hospitalière et en hôpital de jour dans le domaine de la pédopsychiatrie dans le Valais romand
 - Structures hospitalières
 - Hôpitaux de jour
 - Unités de liaison pédopsychiatriques
 - Unités ambulatoires de proximité
 - Revoir les ressources en personnel dans le domaine de la pédopsychiatrie
- Augmenter les ressources en personnel du CDTEA

REPONSES ACTUELLES

Deux acteurs sont engagés dans la prise en charge des jeunes et offrent des prestations complémentaires : le CDTEA (problématiques développementales, familiales, scolaires et sociales) et le SPPEA (problématiques relevant de la pathologie mentale)

- Les prestations du CDTEA (équipes interdisciplinaires constituées de psychologues, logopédistes et psychomotricien) sont orientées de manière à activer les ressources des enfants et des adolescents et à augmenter leurs capacités d'adaptation dans les différents contextes dans lesquels ils sont intégrés. En 2014, le CDTEA a suivi 4796 situations, dont 2893 ont été prises en charge par les psychologues des différents centres (169 situations par an par EPT ; total EPT cliniques 17.1).

Pour ce faire, le CDTEA effectue les missions suivantes :

- Prévention : la prévention des troubles du développement (psychiques, relationnels, comportementaux, psychomoteurs, du langage oral et écrit, de l'apprentissage) et de la maltraitance infantile.
- Supervision et conseil : le conseil éducatif aux parents ; la collaboration structurée ou occasionnelle avec l'école (école obligatoire et post-obligatoire), les structures d'accueil à la journée, les institutions d'éducation spécialisée, les centres spécialisés, les équipes sociales.
- Examen et expertise : les tests psychologiques et le psychodiagnostic ; les évaluations psychologiques, logopédiques et de psychomotricité ; les expertises concernant les troubles du développement, les situations familiales à risque, les différentes formes de la maltraitance de l'enfant, l'audition de l'enfant et l'adolescent.
- Consultations et suivi : les suivis et les consultations à propos des troubles du développement ; les suivis individuels, familiaux et de groupes ; le soutien psychologique aux victimes.
- Formation de stagiaires en psychologie logopédie, psychomotricité

Le Service de Psychiatrie-Psychothérapie de l'enfant et de l'adolescent (SPPEA) propose des prises en charges thérapeutiques en cas de souffrance psychique telle que troubles de l'attention, troubles du comportement, troubles autistiques, dépressions, troubles des apprentissages, déficits d'attention, hyperactivités, décompensations psychotiques, troubles bipolaires, anorexies, boulimies, schizophrénies débutantes, ...

Pour répondre à ces objectifs, le SPPEA dispose de ressources organisées de la manière suivante :

- Activité ambulatoire (5.6 EPT) : En 2014 l'unité a soutenu environ 1200 enfants Périnatalité (0.5 EPT) : sur les 6 premiers mois de 2015, 45 nouvelles demandes de suivi
- Unité de liaison (0.8 EPT): en 2014, l'unité de liaison a vu 234 jeunes dans les services hospitaliers de pédiatrie et d'urgences
- Unité hospitalière (2,4 EPT, 10 lits): chaque année cette unité accueille une centaine de jeunes.

DIFFICULTÉS

- Manque de ressources mettant en danger les jeunes/patients suivis et ceux qui n'ont pas accès aux soins ! -> Les professionnels doivent assurer un nombre important de prises en charge ce qui limite le temps disponible pour le suivi de chaque situation, et le traitement optimal des demandes
- Manque de données sur la santé psychique chez les jeunes au niveau cantonal
- Difficulté à obtenir des données complètes des services impliqués dans la prise en charge des jeunes
- Dans certains domaines d'intervention, il manque des stratégies globales permettant une prise en charge optimale

CONSTATS

- Les jeunes ont été impliqués dans différentes infractions au cours de l'année 2014, leur part variant de 25 à 94.9% selon les délits considérés
- Les catégories d'infractions où ils ont été le plus représentés sont les infractions contre l'intégrité sexuelle et les atteintes au patrimoine
- Augmentation du nombre de mineurs prévenus pour infraction en 2014
- Le nombre d'infractions jugées par le Tribunal des mineurs a augmenté en 2014 (+44 comparativement à 2013)
- Les infractions jugées les plus représentées sont les atteintes :
 - au patrimoine,
 - à la liberté et l'honneur,
 - à la vie et l'intégrité corporelle
- En 2014, 522 décisions de condamnations ont été rendues (517 ordonnances pénales et 5 jugements)
- 5 à 10% des écoliers valaisans sont victimes de violence et/ou de harcèlement en milieu scolaire
- En 2014, malgré une diminution de la proportion des jeunes impliqués dans des violences en milieu scolaire, comparativement à 2010, une part non négligeable des élèves de 14-15 ans présentent des comportements violents/agressifs:
 - 7.3% des jeunes ont rapporté avoir menacé un camarade
 - 44.5% des jeunes ont déclaré avoir brimé un camarade
 - 13.9% ont dit avoir frappé un autre élève
 - 0.7% ont déclaré avoir racketté un camarade

RECOMMANDATIONS

- Créer une plateforme de coordination "guichet unique"
- Soutenir la création de places d'apprentissage et le premier emploi, les mesures d'accompagnement, de même que les mesures d'insertion professionnelle alternatives
 - Création de place d'apprentissage et le premier emploi
 - Mise en place de mesures d'accompagnement social et de renforcement scolaire
 - Création de mesures d'insertion professionnelle alternatives
- Soutenir le développement de loisirs extra-scolaires structurés
- Renforcer la détection précoce en milieu scolaire prioritairement
- Effectuer un travail ciblé sur les familles à risque
- Soutenir l'implantation du programme Sortir ensemble et se respecter
- Définir un concept de prise en charge dans les cas de violence sexuelle entre pairs, concernant tant la prise en charge de la victime que de l'agresseur
- Développer une stratégie cantonale dans le domaine de la prévention face aux dangers des médias numériques
- Secret professionnel et secret médical : créer la base légale pour l'échange d'informations entre intervenants
- Augmenter les heures de décharge des médiateurs scolaires dans les écoles valaisannes

PRÉVENTION DE LA VIOLENCE CHEZ LES JEUNES

REPONSES ACTUELLES

La violence est un phénomène multidimensionnel, l'individu subissant différentes influences au cours de sa vie. Partant de ce constat – les facteurs de risque de passages à l'acte violent sont présents dans divers domaines de la vie – les mesures de prévention tiennent compte de cette approche multidimensionnelle => De nombreuses mesures en lien avec les domaines de la famille, de l'école et de l'espace social sont effectives en Valais

Il existe également des mesures qui participent à lutter contre la violence/la criminalité, même si leur objectif premier n'est pas celui-ci. Cela renvoie à la définition au sens large de la prévention : « l'ensemble des stratégies et mesures prises par une société donnée à un moment donné qui visent à prévenir et/ou réduire des actes contraires aux normes sociales et/ou légales, de même que les problèmes qui y sont associés, y compris la peur qu'ils sont susceptibles d'inspirer »

DIFFICULTÉS

Trois domaines manquent de moyens de prévention actuellement:

- Violence dans les relations de couple chez les jeunes:
 - Etude Optimus : 42% des cas où il y a eu agression sexuelle chez les jeunes, l'auteur de l'agression était un partenaire amoureux, un ex-partenaire ou un flirt
 - Etude de Ribeaud, Lucia, Stadelmann et Gervasoni (2015) : 5.3% ont subi des violences physiques par leur partenaire, 4.4% des violences sexuelles et 31.5% une forme de contrôle.
- Exposition des jeunes aux dangers des nouveaux moyens de communication:
 - Etude EU Kids Online 2012:
 - 21% des jeunes de 9 à 16 ans ont déjà été victime de harcèlement, 5% l'ont été via internet et 4% via leur téléphone portable
 - Dans environ deux tiers des cas, les jeunes qui ont été victime d'intimidation/harcèlement via les nouveaux moyens de communication sont également auteurs de ce genre de comportement.
 - 37% des jeunes de plus de 16 ans ont déjà reçu des photos ou vidéos érotiques ou aguicheuses par voie numérique, et que 7% des jeunes ont eux-mêmes diffusés des films pornographiques par voie numérique
 - Etude JAMES:
 - 56% des jeunes ont déjà visionnés des contenus violents sur leur téléphone ou leur ordinateur.
 - 12% ont admis avoir envoyé des vidéos violentes
 - 9% des jeunes ont indiqué avoir filmé une fausse bagarre et 6% une vraie.
- Radicalisation:
 - 2 sources de danger significatives :
 1. Retour des combattants djihadistes suisses
 2. Jeunes s'improvisant terroriste d'un jour
 - Problème : pas de profil type pour permettre une prévention sélective

